

**GROUPE CRIT**  
**Société anonyme au capital de 4 050 000 Euros**  
**Siège social : 152 bis avenue Gabriel Péri 93400 Saint-Ouen**  
**622.045.383 R.C.S. Bobigny**

**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

**1) Bilan du précédent programme**

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 22 juin 2007 au 9 juin 2008 (la période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi et se termine le jour de la publication du descriptif du programme) :

Pourcentage de capital autodétenu de manière directe et indirecte (1)	0,13 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois (2)	0
Nombre de titres détenus en portefeuille (1)	14 382
Valeur comptable du portefeuille (1)	290 101,96 euros
Valeur de marché du portefeuille (1)	291 235,50 euros

(1) A la date de publication du descriptif du programme

(2) Il s'agit des 24 derniers mois précédant la date de publication du descriptif du programme

	Flux bruts cumulés (1)*		Positions ouvertes au jour du descriptif du programme**			
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	159 064	149 419	<i>Options d'achat achetées</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Options d'achat vendues</i>	<i>Ventes à terme</i>
Echéance maximale moyenne (2)			/	/	/	/
Cours moyen de transaction (3)	31,77	31,75	/	/	/	/
Prix d'exercice moyen (4)	/	/	/	/	/	/
Montants	5 053 472	4 743 746	/	/	/	/

(1) La période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi et se termine le jour de la publication du descriptif du programme. Préciser s'il s'agit d'une transaction de bloc ou d'opérations réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité.

(2) Indiquer la durée restante à courir à la date de la publication du descriptif du programme.

(3) Concerne les opérations effectuées au comptant.

(4) Indiquer pour les flux bruts cumulés, le prix d'exercice moyen des options exercées et des opérations à terme échues.

\* Les flux cumulés comprennent les opérations d'achat et de vente au comptant ainsi que les opérations optionnelles et à terme exercées ou échues.

\*\* Les positions ouvertes comprennent les achats ou ventes à terme non échus ainsi que les options d'achat non exercées.

## 2) Répartition par objectifs des titres détenus au jour de la publication du présent descriptif :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 14 382 représentant 0,13% du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AFEI : 11 382
- Opérations de croissance externe : 3 000
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 0
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0
- Annulation : 0

## 3) Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée Générale du 23 juin 2008
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % soit 1 125 000 actions. Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 14 382 (soit 0,13% du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 1 110 618 actions (soit 9,87 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.
- **Prix maximum d'achat** : 45 euros
- **Objectifs** :
  - Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
  - Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
  - Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
  - Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
  - Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 23 juin 2008 dans sa 15<sup>ème</sup> résolution à caractère extraordinaire.
- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 23 juin 2008 soit jusqu'au 22 décembre 2009.

La présente publication est disponible sur le site de la société [www.groupe-crit.com](http://www.groupe-crit.com)